



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D3-2-2-87

OBJET : CENTRE DE LOISIRS DE GÂCHES **VENTE D'UNE SAUTEUSE DE CUISINE**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL) , DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane , Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2021D3-2-2-87

OBJET : CENTRE DE LOISIRS DE GÂCHES
VENTE D'UNE SAUTEUSE DE CUISINE

La Communauté de Communes de Deux Rives souhaite renouveler un matériel de cuisine (sauteuse) au centre de loisirs de Gâches.

Pour cela, une consultation a été lancée et l'entreprise BOUSSAC SARL a été retenue. L'offre fait part d'une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 300 € HT soit 360 € TTC.

Considérant que l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € est de la compétence du Bureau Communautaire.

Le Président propose donc :

- de vendre la sauteuse de cuisine du centre de loisirs de Gâches à l'entreprise BOUSSAC SARL au prix de 300 € HT, soit 360 € TTC,
- de procéder à la sortie de l'actif du bien N°CL76 datant de 1999 d'une valeur nette comptable de 0€,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout acte ou toutes pièces administratives afférents à cette vente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de vendre la sauteuse de cuisine du centre de loisirs de Gâches à l'entreprise BOUSSAC SARL au prix de 300 € HT, soit 360 € TTC,
- de procéder à la sortie de l'actif du bien N°CL76 datant de 1999 d'une valeur nette comptable de 0€,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout acte ou toutes pièces administratives afférents à cette vente.

Fait à Valence d'Agen, le 10 mai 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 11 mai 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

17 MAI 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 MAI 2021

AR PRÉFECTURE

CENTRE DE LOISIRS DE GACHES VENTE D'UNE SAUTEUSE DE CUISINE

Numéro de l'acte : 2021D3_2_2_87

Date de la décision : 10/05/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210510-2021D3_2_2_87-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 17/05/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure formalisée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210510-2021D3_2_2_87-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 17/05/2021 17:26:04

Date d'envoi de l'acte : 17/05/2021 17:28:36

Date de réception de l'AR : 17/05/2021 17:30:32